
Lettre du capitaine, de l'état-major et des citoyens composant l'équipage du vaisseau l'Entreprenant, rade de Brest, qui remercient la Convention du décret du 14 pluviôse contre les commandants et capitaines qui se rendent sans avoir combattu jusqu'au bout, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du capitaine, de l'état-major et des citoyens composant l'équipage du vaisseau l'Entreprenant, rade de Brest, qui remercient la Convention du décret du 14 pluviôse contre les commandants et capitaines qui se rendent sans avoir combattu jusqu'au bout, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 411-412;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30904_t1_0411_0000_14

Fichier pdf généré le 22/01/2023

ils ne croient point, et ne croiront jamais, à la pureté des principes, au patriotisme de ceux qui leur parleront de vertu, et n'auront point de mœurs, de sobriété, quand leur table ressemblera à celle de Lucullus, de simplicité républicaine, quand avec un air constamment farouche et terrible, entourés de lâches flatteurs, ils décourageront le vrai patriote, le feront trembler même s'il est sensible, et feront sourire ainsi l'aristocrate incurable, en traînant à leur suite un luxe insultant pour le pauvre vertueux.

Que peuvent donc contre cette commune les vils calomnieux, quand les habitants de Lille ont à leur opposer des faits qui les honoreront toujours ? Vous ne croirez point à la calomnie, citoyens représentans ; nous, nous la mépriserons assez pour n'en plus parler davantage. Sentinelles vigilantes de l'un des premiers bastions de la République, les Lillois seront toujours dignes d'eux et mériteront toujours le poste qui leur est confié ; ils vous invitent à ne point désespérer, tant que la République triomphante ne soit reconnue par les tyrans qui veulent la détruire, et dont le premier supplice sera d'être forcés de l'admirer. »

[Non signé.]

9

La municipalité de Boitron, district d'Alençon, invite la Convention à rester à son poste et annonce qu'à la fête de Toulon cette commune a fait offrande à la patrie de l'argenterie de son église, qui fut portée au district, ainsi que le fer et le cuivre de la ci-devant église dédiée à la raison et aux lois : elle réclame un instituteur républicain, et dit que c'est aux lumières et à la sagesse du représentant du peuple Garnier (de Saintes), qu'elle est redevable de l'état de liberté où elle se trouve.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

10

L'agent national près le district de Besançon envoie à la Convention nationale copie de la délibération prise par les communes de Cendrey, Flagey, La Bretenière et Rougemontot, de ne professer d'autre culte que celui de la raison. Il annonce que des biens d'émigrés, estimés 85,108 liv., viennent d'être vendus 159,555 liv., et qu'il va être envoyé à la monnaie une quantité d'argenterie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

11

Le capitaine, l'état-major et les citoyens composant l'équipage du vaisseau l'*Entreprenant*, rade de Brest, remercient la Convention natio-

nale du décret du 14 pluviôse, relatif aux capitaines et officiers commandant les vaisseaux et frégates de la République, et qui leur rend communes les peines portées contre les commandans des places fortes, qui se rendent sans avoir essuyé de brèche.

Insertion au bulletin (1).

[Rade de Brest, 25 pluvi. II. A la Conv.] (2).

Votre décret du 14 pluviôse relatif aux « Capitaines et officiers des vaisseaux de ligne de la République et aux capitaines et officiers, commandant les frégates et autres bâtiments et qui leur rend commun les peines portées contre les commandans des places fortes qui se rendent sans avoir essuyés des brèches » ; ce décret vous acquière sans doute un droit de plus à la reconnaissance nationale ; acceptez, Citoyens représentans, notre portion de remerciements. Cette mesure sage et nécessaire doit infailliblement déjouer les projets de ces hommes faux qui, investis de notre confiance et appelés à nous commander, auroient été assez lâches pour fuir devant l'ennemi, sous prétexte qu'ils pouvoient alléguer impunément une infériorité de forces.

En effet, commandés naguères par des aristocrates nobles et fédéralistes, combien de fois n'avons-nous pas eu la douleur de les voir déshonorer le pavillon national, en évitant la présence de l'anglois, trop certains de notre courage et de notre dévouement à la cause de la liberté.

Nos chefs n'ayant plus d'autre espoir que de vaincre ou de mourir sur l'échaufaud, nous ne serons plus exposés à être victimes de la trahison.

Mais nous aimons à le croire il n'existe plus de traîtres parmi nos chefs puisque la Marine purgée, grâce à vos sages décrets, de ces scélérats de nobles et de fédéralistes est, et ne sera désormais confiée qu'à de vrais sans-culottes qui, en nous conduisant au combat, nous mèneront à la victoire.

Pour nous, Citoyens représentans, qui ne pouvons pas être trompés sur les sentiments qui nous animent, vous jurons qu'ils sont ceux de bons républicains qui, en présence de l'ennemi, ce vil anglois, ne balanceront jamais entre la honte d'être vaincus, et la gloire de périr en défendant jusqu'au dernier moment la cause de la Liberté.

Les papiers nous annoncent que les despotes nous demandent la paix ; permettez-nous de vous dire notre sentiment : accordons la paix aux peuples mais jamais aux despotes. »

BELLOT, SOUVILLE, GESTINS (*tim.*), QUÉMÉNÉS (*tim.*), POSTEL, HUET fils, LEVEYS, DUSERM, JAGU (*chirurgien*), LE FRANCO (*m^{tro} tim.*), BARTHELEMY, Et. HAUCELIN, C. LE FRANCO (*cap^e de v^{eau}*), L. DUPAR, Jean DAUTRY, B. CHEVALIER, Fred. WILLEMS, Marc LAURENT, LEGARS, LOUIS GODAIS, LEMARCHAND, COLLIN, PIGOU, LELANDAIS, Aug. BAUDET, CRUC (*lieut.*), GUYON, CHENNAULT, DAVID, CORANTIN, PERROT, PILLOZ (*enseigne*), S. H. TREMENTIN, ONFRAY, MALLET, GADDEBLY,

(1) P.V., XXXIII, 272. Bⁱⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t) et 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 273. Bⁱⁿ, 23 et 25 vent. (1^{er} suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1951.

(1) P.V., XXXIII, 273. Bⁱⁿ, 23 vent. ; M.U. XXXVII, 393.

(2) C 295, pl. 992, p. 19.

VARQUAIN (*lieut.*), BÉGIN, CLAULT, MENAGER, FIOUX, Gille MAURICE, SAVARY, L. MOINES, BELLON, LENVARELLE, LANGLOIS, ALAIN, ROS-SIANCHE (*cap° de détachement*).

12

Le conseil-général de la commune d'Arras annonce à la Convention qu'il vient de recueillir 300 livres de salpêtre, et qu'il espère en envoyer au moins 600 livres par décade, avec le concours des campagnes voisines (1). Ils se louent de la perfection de cette matière dont l'explosion égale celle de la poudre, et qui ne le cède en rien à l'envie qu'ils ont de l'employer contre les tyrans (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

13

Les membres composant le tribunal du district de Barcelonnette, écrivent qu'ils répondront à la confiance du peuple, avec l'impartialité et l'énergie que donne l'amour le plus pur et le plus ardent de la liberté.

Ils félicitent la Convention sur ses travaux.

Insertion au bulletin (3).

[*Barcelonnette, 9 plu. II*] (4).

« Citoyens représentants,

Le peuple nous a élevé aux fonctions importantes de juges au tribunal du district; nous répondrons à sa confiance avec l'impartialité et l'énergie que donne l'amour le plus pur, et le plus ardent de la liberté. Nous porterons d'une main hardie le flambeau de la vérité dans le cahot ténébreux de la chicane et tous les brigands du droit qui s'engraïssent de la substance des citoyens simples et utiles à la société, seront relégués dans leurs repaires criminels pour s'y consumer dans leur inutilité et leur désespoir, nous estions exempts du poids accablant de la féodalité, mais cette caste infâme d'écrivassiers à exploits et à requêtes, semblables aux vils insectes qui dévorent les productions les plus heureuses de la nature avaient frappé de misère et de deuil la fortune respectable du cultivateur et de l'artisan; vos lois salutaires ont coupé le mal à la racine et le bienfait dont le peuple jouit déjà vous assure à jamais sa reconnaissance et son attachement à la Révolution mais il manque encore à tous les titres que vous avez à la régénération de la France le corps complet de lois civiles que vous avez décrétées, il doit être notre unique boussole et, qui irait chercher dans les ouvrages embrouillés et inintelligibles de la jurisprudence, la droiture et le bon sens? que la République s'applaudisse

(1) P.V., XXXIII, 273.

(2) B⁴ⁿ, 23 vent.; M.U., XXXVII, 393; Mon., XIX, 698; J. Sablier, n° 1195.

(3) P.V., XXXIII, 273. B⁴ⁿ, 23 vent.; M.U. XXXVII, 394.

(4) C 294, pl. 981, p. 37.

incessamment de ce précieux monument. Des hommes vendus au despotisme nous avaient donné un costume digne des crimes des prêtres, et consacré par un de nos anciens tyrans. Nous l'avons rejeté comme un reste impur des immondices de la royauté, plus fait pour blesser les yeux des républicains en leur retraçant le souvenir désastreux de l'Ancien régime, que pour distinguer des fonctionnaires publics, voués au maintien de la justice de la liberté, nous y avons substitué une marque plus simple et plus conforme à nos fonctions. Nous avons adopté un médaillon à fond blanc et bleu bordé de rouge portant une balance croisée d'une pique surmontée du bonnet de la liberté, dignes emblèmes de la justice et de notre étonnante révolution, il est suspendu à la poitrine par un ruban et une cocarde tricolore pour distinguer le commissaire national. Nous avons ajouté à chaque côté du médaillon les lettres initiales de son nom.

Agréez, Citoyens représentants, nos sentiments d'admiration et de dévouement à la cause de la Sainte Montagne. »

JAUBERT (*présid.*), TROUX, ESMENJAUD, CALLOT (*commis^s nat.*), REYNAUD (*secrét.-greffier*).

14

Le citoyen Bellet, ci-devant notaire à Saint-Germain-la-Montagne, district de Roanne, fait don à la nation du montant de la liquidation de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

15

La société républicaine et la commune du Coudray-sur-Seine, département de Seine-et-Oise, donnent connaissance à la Convention nationale des fêtes qu'elles ont célébrées en réjouissance de la victoire remportée sur les traîtres de Toulon, l'anniversaire de la mort du tyran, l'inauguration des bustes des premiers martyrs de la liberté, et l'érection de leur église en temple de la raison. Elles félicitent la Convention de s'être déterminée à ne point accorder de trêve, la remercient du décret qui affranchit tout ce qu'on nommoit *esclaves*, et invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le Coudray, s. d. A la Conv.*] (3).

La Société républicaine de la commune du Coudray-sur-Seine et la municipalité, toujours animées de cet esprit qui plane si majestueusement sur le sol de la République vous annoncent qu'elles ont célébré dans le courant d'un mois, les trois fêtes civiques que les triomphes de la liberté ont présentés à leur vénération.

La 1^{re} a eu pour objet la victoire que nos

(1) P.V., XXXIII, 273. B⁴ⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl⁴).

(2) P.V., XXXIII, 274. B⁴ⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl⁴).

(3) C 295, pl. 992, p. 20.